

# Les timides débuts de Carole-Anne Kast au sein du gouvernement

**Bilan de mi-mandat** Chargée notamment de la police et des prisons, la conseillère d'État socialiste a hérité d'un département historiquement complexe. Avec peu de réalisations concrètes pour l'instant.

Chloé Dethurens  
Marc Renfer

Beaucoup d'attentes et de projets dans les tiroirs, mais peu de réalisations concrètes. C'est ce qui ressort lorsque l'on questionne les différents acteurs de la vie politique sur l'action de Carole-Anne Kast, à mi-parcours de son premier mandat au sein du gouvernement genevois.

À la fois louée et critiquée pour son implication dans les dossiers, la socialiste divise jusque dans son propre parti. Entre police épuisée et prisons bondées, à la veille d'un G7 suscitant de vives inquiétudes sécuritaires, les enjeux de son département sont immenses.

## — Un département périlleux

À son arrivée au Conseil d'État en 2023, Carole-Anne Kast a hérité du Département des institutions et du numérique (DIN), comprenant un secteur pour le moins périlleux pour une socialiste: celui de la sécurité. Il faut remonter à 2006 pour retrouver le dernier élu de gauche à avoir écopé de ce dicastère, Laurent Moutinot, dont le mandat avait notamment été chahuté par la tonitruante arrestation d'Hannibal Kadhafi et par une importante crise au sein de la police judiciaire.

L'ère Kast n'en est pas moins compliquée. Les problèmes d'effectifs au sein de la police cantonale ne sont toujours pas réglés. Les syndicats ne cessent de tirer la sonnette d'alarme sur le nombre d'agents mobilisés pour des manifestations qui n'ont, elles, cessé de se multiplier ces dernières années (431 en 2023). Un rapport a été commandé pour faire le point sur l'épuisement des troupes. Verdict: près de la moitié du temps, il n'y a pas assez de policiers à Genève.

L'an passé, Carole-Anne Kast indiquait dans nos colonnes qu'il n'y avait pas de solution toute faite à ce problème et que les mesures liées au rapport «Evaluanda» allaient prendre du temps. Seule marge de manœuvre rapide, restreindre les autorisations de manifestations, devenues trop nombreuses.

Le tour de vis a engendré de premières déconvenues: dans sa pratique, l'État attendait la validation des autorités communales pour autoriser une manifestation. Lors de deux procédures distinctes – l'une pour un défilé propalestinien en Ville de Genève, l'autre pour un événement du FIFDH à Cologny –, la justice a rappelé que seul le Canton est compétent pour autoriser une manifestation sur le domaine public.

## — La confiance retrouvée

Très critiques sur le manque de réaction de la magistrate en début de mandat, regrettant une inaction jugée «inquiétante», les représentants du personnel de la police remarquent toutefois un changement récent. Sa présence à l'assemblée de l'Union du personnel du corps de police (UPCP), en janvier, a par exemple été très appréciée. «Elle a pris le temps de comprendre son département tout en écoutant la base et en misant sur des personnes avec



Discours de Carole-Anne Kast lors de l'inauguration de la place Ruth-Fayon, le 9 septembre dernier, en présence d'Alfonso Gomez et de Marjorie de Chastenay. Irina Popa

des compétences, relève Nicolas Allaz, président de la section prison du syndicat. On ressent à nouveau une confiance envers le département qui n'existait plus avant, du temps de Mauro Poggia ou de Pierre Maudet.»

Reste que les projets concrets d'importance, pour les forces de l'ordre, n'ont pas vu le jour. À l'image de celui sur la répartition des compétences entre police cantonale et police municipale, véritable serpent de mer genevois. Un projet de loi constitutionnelle a été déposé par le PLR en 2025, afin d'éliminer les doublons entre ces deux corps. Il n'a pas encore abouti.

«Son département n'a pas proposé de grande réforme, mais je ne lui en tiens pas rigueur, relève le PLR Murat Julian Alder. Tous ses prédécesseurs ont échoué à faire avancer le projet pour éviter les doublons. J'appelle toutefois de mes vœux des propositions concrètes de la part du DIN. On ne peut plus se permettre le luxe d'avoir à la fois une police cantonale de proximité et des polices municipales!»

Plusieurs textes parlementaires liés à la police ont été déposés et n'avancent pas. Outre ceux portant sur l'organisation de l'institution ou sur les *bodycams* (caméras corporelles), le projet de système de plainte en ligne, par exemple, tarde. «Il a fallu près de deux ans et demi au département pour annoncer qu'ils n'adopteraient pas le système existant ailleurs en Suisse, mais qu'ils en développe-

**«Elle a une manière de nous empêcher de poser les questions qui la dérangent en intervenant excessivement dans les commissions.»**

## Un député, au sujet de Carole-Anne Kast

raient un autre, local», note le député PLR Jean-Pierre Pasquier.

## — La poudrière pénitentiaire

Dans le secteur des prisons aussi, la magistrate a hérité d'une poudrière doublée de nominations de dernière minute par son prédécesseur Mauro Poggia. Au menu, une planification pénitentiaire où tout reste à faire, une refonte complexe de l'organisation des horaires (le projet Kairos), un Office de la détention (OCD) sinistré, avec le récent départ de son directeur général.

«L'avenir des prisons va dépendre des nominations à venir (ndlr: celui d'un nouveau directeur), prévient Nicolas Allaz. Il n'y a jusqu'ici pas eu de grande révolution. Il reste deux ans, il va falloir que Madame Kast se saisisse d'un concept. Mais surtout, nous avons besoin de pérennité. Si elle s'en va, tout sera à refaire alors que

nous sommes dans une situation intenable.»

Outre la sécurité, la magistrature doit aussi réorganiser une Protection civile encore marquée par les tensions surgies lors de la crise du Covid et fluidifier un Office de la population (OCPM) régulièrement sous le feu des critiques pour ses délais. Mais aussi diriger la refonte du règlement ORCA, l'organisation en cas de catastrophe. Une accumulation de chantiers qui alourdit son cahier des charges.

## — Changements internes

Certains de nos interlocuteurs insistent sur des changements internes qui seraient peu visibles du grand public. «En tous les cas, de l'extérieur, c'est difficile de tirer un bilan, regrette la députée Verte Dilara Bayrak. Nous n'avons vu aucun projet aboutir. À ce titre, nous aimerions également qu'un bilan soit tiré sur l'efficacité de la Politique commune de criminalité (PCC), signée par la magistrate et le procureur général. Nous n'avons vu aucune action concrète, notamment sur les violences faites aux femmes, ressortir de cette démarche.»

Si le département a été rebaptisé «Institutions et Numérique» (DIN) à l'arrivée de Carole-Anne Kast, la seconde moitié de l'intitulé peine à exister face aux questions sécuritaires. Dans le domaine numérique, la magistrate doit gérer des dossiers hérités de législatures précédentes. Si elle a accompagné l'entrée en vigueur du nouveau droit à l'intégrité numé-

rique (voté en juin 2023), le chantier de sa mise en œuvre concrète reste vaste.

De même, Carole-Anne Kast doit naviguer dans un paradoxe: défendre la «souveraineté numérique» de l'État tout en assumant le virage vers le Cloud de Microsoft, un choix stratégique acté avant son arrivée.

Preuve que la socialiste est moins attendue sur ce front: lors de nos entretiens, le sujet est resté souvent absent des préoccupations de ses collègues. Hormis la polémique sur la nomination du directeur de l'Office cantonal des systèmes d'information et du numérique (Ocsin) – qui n'est autre que le père de sa collègue Delphine Bachmann –, les acteurs politiques commentent peu son bilan technique.

## — Un style qui divise

Mais au-delà des actions concrètes, c'est le style de Carole-Anne Kast qui semble surtout diviser. On la reconnaît pointue, apportant une vraie plus-value lorsqu'elle intervient en commission du fait de sa maîtrise des lois et des institutions.

«Elle connaît bien ses dossiers et travaille avec ses équipes, relève la socialiste Nicole Valiquier Greccuccio. Elle a un vrai respect des institutions, c'est une vraie femme de gauche avec une stature et un sens politique. Mais cette présence peut parfois en déranger certains.»

Exemple récent, sa prise de parole sur l'interdiction du burkini ou encore celle pour défendre l'ac-

tion policière lors de la manifestation du 2 octobre dernier, qui avait dégénéré et pour laquelle la stratégie policière a été critiquée par la gauche et les milieux associatifs. Pour beaucoup, Carole-Anne Kast aurait les défauts de ses qualités, adoptant notamment une attitude de juriste, son métier d'origine. «Elle a une manière de nous empêcher de poser les questions qui la dérangent en intervenant excessivement dans les commissions, relate un député. Et quand on l'interrompt, elle se montre agressive, nous prend de haut. C'est vraiment compliqué de faire notre travail.»

Des tensions qui se retrouveraient dans son propre camp, notamment lors des caucus où la magistrate a «tendance à beaucoup parler sans savoir s'effacer, comme le voudrait la posture d'une conseillère d'État.»

En effet, certains estiment que la magistrate est encore très opérationnelle. «Ce sont les restes du Conseil administratif d'Onex, relève le député PLR Jean-Pierre Pasquier. Elle fait souvent mention à son expérience communale, encore récemment sur le débat sur le burkini.»

En juin, un défi lourd attend Carole-Anne Kast, avec la venue du G7 à Évian. Un élu confie: «Depuis le début de son mandat, il y a eu un décalage entre les annonces et les positions fermes, notamment sur la problématique des supporters ou les manifestations. Cela lui donne un aspect ferme d'un côté, et pas assez de l'autre. Les députés ne sont pas rassurés.»